

Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du 01/09/2020

V pour Verdict

V pour Verdict SAS est une société qui a pour vocation de développer les actions collectives en France pour améliorer l'accès à la justice. La société a notamment conçu à cette fin une plateforme web, accessible sur www.vpourverdict.com.

Article 1- Définitions

Avocat : toute personne physique exerçant la profession d'avocat et régulièrement inscrite dans un barreau en France.

Utilisateur : tout utilisateur qui navigue sur la Plateforme.

Participant : tout utilisateur qui a rejoint une Action.

Plateforme : site et application web et mobile conçus par V pour Verdict et disponibles à l'adresse www.vpourverdict.com, permettant aux Utilisateurs de proposer, de rejoindre puis de suivre en ligne une Action.

Action : toute action collective (notamment mise en demeure collective, recours collectif gracieux ou contentieux, action collective conjointe, représentation conjointe de plusieurs parties civiles au pénal), à l'exclusion des « actions de groupe » portées par des associations ou syndicats.

Action en démarrage : phase de l'Action durant laquelle l'Utilisateur a exposé sa demande à V pour Verdict, et pendant laquelle V pour Verdict et l'Avocat étudient respectivement : la faisabilité économique (potentiel collectif de l'Action, nombre minimum de Participants à prévoir) et juridique de l'Action (notamment la recevabilité et le bien-fondé de l'Action, le montant forfaitaire des honoraires et autres frais de procédure).

Action en incubation : phase de l'Action succédant au « démarrage » et précédant la « validation » de l'Action, durant laquelle des Utilisateurs peuvent rejoindre l'Action sur la Plateforme mais pendant laquelle l'Action ne peut être engagée, faute d'avoir regroupé le nombre minimum de Participants.

Action validée : phase de l'Action succédant à l'incubation, à partir de laquelle le nombre minimum de Participants est atteint, et à partir de laquelle l'Avocat est officiellement saisi du dossier et débute ses missions de conseil et de représentation.

Action en cours : désigne l'Action à compter de sa validation.

Action clôturée : désigne la fin de l'Action, qui marque le terme des missions de l'Avocat et des prestations de V pour Verdict.

Réunion d'information : réunion physique en phase d'incubation entre l'Avocat, V pour

Verdict et des potentiels Participants, et réunion physique lorsque l'Action est en cours entre l'Avocat et les participants.

Services : services mis à disposition des Utilisateurs et des Participants sur www.vpourverdict.com, parmi lesquels les fonctionnalités de la Plateforme.

V pour Verdict : société par actions simplifiée au capital variable minimum de 950,00 euros (V pour Verdict SAS) dont le siège social est situé 59, rue de l'abondance (69003 – LYON) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 832 227 029 00010 à Lyon.

La Communauté : ensemble des Participants faisant partie d'une même Action, ayant choisi de se rendre visible aux autres Participants, et pouvant échanger dans un espace de discussion dédié dans leur espace personnel.

Commande : Toute commande de Services effectuée sur le Site.

CGU : Les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Article 2 - Objet, champ d'application des CGU

2.1 Objet

Les CGU s'appliquent de plein droit, sans restriction ni réserve, à l'utilisation de la Plateforme, ainsi qu'à l'ensemble des Services qui y sont proposés par V pour Verdict ou par un Avocat.

2.2 Champ d'application

Les présentes CGU s'appliquent aux Utilisateurs et Participants.

En cas de contradiction avec le contrat de prestation de services signé avec V pour Verdict ou avec une convention d'honoraires signée avec un Avocat, les termes du contrat de prestation de services ou de la convention d'honoraires prévaudront.

Article 3 - Acceptation des CGU

Toute utilisation des Services implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGU.

Les CGU sont systématiquement communiquées à tout Utilisateur et doivent impérativement être acceptées par les Utilisateurs préalablement à leur inscription sur la Plateforme, afin de leur permettre de bénéficier des Services.

V pour Verdict se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment sans préavis. Les CGU modifiées seront immédiatement applicables.

En cas de modifications majeures, celles-ci seront directement communiquées sur la Plateforme, via une fenêtre pop-up ou une bannière précisant que ces modifications sont consultables dans la dernière version des CGU en ligne sur le site internet. Si les modifications affectent les droits et obligations des Utilisateurs de manière substantielle, elles devront être acceptées par l'Utilisateur, cette acceptation étant matérialisée par un clic de validation et seront applicables à l'Utilisateur dès acceptation.

En l'absence de validation, V pour Verdict se réserve le droit de résilier le compte de l'Utilisateur.

Article 4 - Utilisation de la Plateforme

4.1 Fonctionnalités accessibles à tous les Utilisateurs

4.1.1 Consulter les Actions en cours

La Plateforme permet de consulter les Actions en cours (en incubation ou validées). Pour chaque Action, les Utilisateurs ont accès aux informations suivantes :

- descriptif de l'Action ;
- dommages et intérêts pouvant être demandés dans le cadre de cette Action ;
- l'Avocat portant cette Action ;
- le nombre minimum de Participants requis ;
- la date butoir de fin d'incubation de l'Action ;
- les conditions tarifaires de l'Action ;
- le stade d'avancement de l'Action (statut incubée, validée, en cours, clôturée).

4.1.2 Inscription et création d'un compte

Tout Utilisateur peut s'inscrire sur la Plateforme et se créer un compte. Cette inscription lui permettra d'accéder aux Services.

Pour s'inscrire, l'Utilisateur doit communiquer les éléments suivants :

- une adresse de courriel
- un mot de passe

et il doit s'identifier comme particulier, association ou avocat.

Particuliers :

- Civilité
- Nom et prénom
- Date de naissance
- Profession
- Ville et code postal
- N° de téléphone

Associations :

- Raison sociale
- Numéro de SIRET
- Adresse du siège social
- Adresse de correspondance
- Représentant légal
- Téléphone

Avocats :

- Civilité
- Nom et prénom
- Numéro de SIRET
- Barreau
- Domaines d'intervention
- N° de téléphone

Pour s'inscrire, l'Utilisateur doit accepter les présentes CGU.

4.1.3 Proposer une Action

Tout Utilisateur ayant créé un compte peut proposer un projet d'Action.

Pour proposer une Action, l'Utilisateur communique les éléments suivants :

- le domaine de l'Action qu'il souhaite lancer ;
- la description de l'action qu'il souhaite lancer ;
- ses préjudices ou ceux de ses proches.

L'Utilisateur peut également télécharger toute pièce qu'il jugerait utile et nécessaire à la compréhension de l'Action.

L'Utilisateur ne peut lancer une Action que s'il a préalablement lu et accepté les CGU.

L'Utilisateur qui envoie un projet d'action s'engage à :

- avoir plus de 18 ans ;
- avoir la capacité de conclure un contrat ;
- ne pas avoir déjà été en justice pour cette action ;
- ne pas avoir déjà engagé un avocat pour cette action (procédure en cours) ;
- ne pas avoir formellement renoncé à cette action ;
- avoir téléchargé une copie de sa pièce d'identité (si demandé par l'Avocat).

Le projet d'Action sera ensuite étudié par l'Avocat (qui évaluera la recevabilité et le bien-fondé d'une telle Action, étudiera la meilleure voie contentieuse à emprunter, etc.), et par V pour Verdict (chargé de déterminer le potentiel collectif de l'Action).

Le fait de proposer un projet d'Action ne crée aucune obligation à la charge de l'Utilisateur. A ce titre, si l'Action passe en incubation, l'Utilisateur garde la possibilité de rejoindre ou non cette Action.

4.1.4 Espace personnel minimum

L'Utilisateur qui a créé un compte a accès à un espace personnel. Il se connecte avec son adresse de courriel et le mot de passe qu'il a déterminé lors de l'inscription.

Dans cet espace personnel il peut compléter et modifier ses informations personnelles.

4.1.5 Désinscription

Tout Utilisateur peut se désinscrire à tout moment en cliquant sur le bouton « se désinscrire » dans son espace personnel.

Cette désinscription clôt automatiquement le compte créé sous le délai maximum de 1 mois après la demande.

4.2 Fonctionnalités réservées aux Participants

4.2.1 Rejoindre une action

Tout Utilisateur qui a créé un compte peut rejoindre une Action en incubation.

Pour rejoindre une Action, l'Utilisateur doit remplir le formulaire prévu par l'Avocat.

L'Utilisateur doit également téléverser les pièces nécessaires à l'Action. Certaines doivent être téléversées obligatoirement avant de rejoindre l'Action, d'autres pourront être ajoutées ultérieurement, dans l'espace personnel.

L'Utilisateur ne peut rejoindre une Action que s'il a préalablement lu et accepté les CGU.

L'Utilisateur qui envoie un projet d'action s'engage à :

- avoir plus de 18 ans ;
- avoir la capacité de conclure un contrat ;
- ne pas avoir déjà été en justice pour cette action ;
- ne pas avoir déjà engagé un avocat pour cette action (procédure en cours) ;
- ne pas avoir formellement renoncé à cette action ;
- avoir téléchargé une copie de sa pièce d'identité (si demandé par l'Avocat).

L'Utilisateur doit télécharger la convention d'honoraires de l'avocat, en prendre connaissance, la signer, et la redéposer sur la Plateforme.

L'Utilisateur doit également télécharger le contrat de prestation de services de V pour Verdict, en prendre connaissance, le signer électroniquement ou le signer et le redéposer sur la Plateforme ou l'envoyer à l'adresse : direction@vpourverdict.com.

L'Utilisateur confirme finalement sa Commande en cliquant sur « valider ».

4.2.2 Espace personnel

Une fois que le Participant a rejoint l'Action, il a accès à un espace personnel enrichi avec différents espaces et fonctionnalités :

a) Communiqués : espace et système de messagerie permettant à l'Avocat de tenir informés les membres de l'Action des nouvelles de la procédure ;

b) Mes documents : espace permettant au Participant de consulter les documents de la procédure et les pièces qu'il a communiqués, et d'en communiquer à tout moment à l'Avocat.

c) Ma Communauté : espace et forum de discussion permettant aux Participants d'échanger avec les autres membres de l'Action.

Certaines règles doivent être observées dans le cadre des communications publiées dans cet espace.

Ainsi, vous ne pouvez pas publier de message abusif, défini comme un message :

- qui soit illégal, trompeur, injurieux, discriminant ou frauduleux ;
- qui enfreigne ou viole les droits d'autrui ;
- qui soit susceptible de causer un dommage émotionnel significatif.

d) Messagerie : espace de messagerie permettant au Participant d'écrire à l'Avocat ou à V pour Verdict.

e) Réunion : espace dans lequel le Participant peut connaître l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de la prochaine réunion, informer l'Avocat de sa présence ou de son absence, consulter les comptes rendus des réunions passées.

f) FAQ (intégré dans la « messagerie ») : espace répertoriant les questions principales et récurrentes que se posent les Participants au sujet de l'Action. Les réponses sont accessibles à tout moment dans cet espace, et sont préparées par l'Avocat s'agissant des questions juridiques, et par V pour Verdict s'agissant du fonctionnement de la Plateforme.

g) Offre amiable : espace dans lequel l'Avocat communique au Participant l'offre proposée par la partie adverse lors des négociations (en cas de phase amiable) ou la réponse apportée par l'administration (en cas de recours administratif). Le Participant peut alors accepter l'offre (la procédure s'arrête pour lui) ou la rejeter. S'il la rejette, la procédure continue si une voie contentieuse est prévue dans l'action et la convention d'honoraires proposée par l'Avocat et acceptée par le Participant, ou une autre action peut être proposée par l'Avocat.

Article 5 - Modération des publications dans l'espace « Ma communauté »

5.1.1 Notification des abus

Il est permis à tout Participant de signaler un contenu abusif tel que décrit au 4.2.2 c) :

- directement à partir de la Plateforme en cliquant à gauche du message sur le drapeau ;
- par courriel à l'adresse : [direction@vpourverdict.com] ;
- par téléphone au : 06 84 31 64 80

5.1.2 Suppression des contenus illicites ou contraires aux règles de V pour Verdict

V pour verdict se réserve le droit de supprimer totalement ou partiellement, sans préavis ni indemnité ni droit à remboursement, tout contenu illicite publié dans l'espace de discussion « Ma communauté », ou tout contenu abusif (tel que défini au 4.2.2 c.), et/ou qui serait susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers.

Le Participant sera tenu informé des modifications apportées à sa publication par V pour verdict. La première fois, un message lui sera envoyé dans sa messagerie afin de l'avertir que son contenu a été supprimé, et qu'en cas de signalement d'un nouveau contenu

prohibé dont il serait l'auteur, V pour Verdict bloquera à titre permanent son accès à la communauté.

En cas de récidive, V pour Verdict peut supprimer son droit d'accès à la Communauté, sans préavis ni avertissement.

Article 6 - Paiement

6.1 Services gratuits

L'Utilisation des Services décrits au 4.1 sont gratuits.

6.2 Rejoindre une Action

Pour rejoindre une Action, l'Utilisateur doit procéder au paiement par carte bancaire du prix total forfaitaire de l'Action, si le paiement en ligne par carte bancaire est exigé par l'Avocat. Le cas échéant, V pour Verdict et les Avocats utilisent le service de paiement sécurisé fourni par la société STRIPE (cf. Conditions Générales d'Utilisation Stripe). Les données confidentielles (le numéro de carte bancaire à 16 chiffres ainsi que la date d'expiration, le code CVV) sont directement transmises cryptées sur le serveur de la banque, la Société n'a pas accès à ces données. L'Utilisateur est engagé par sa Commande dès qu'il clique sur « Payer ». Les tarifs TTC sont indiqués sur le site.

Le destinataire du paiement est l'Avocat et non V pour Verdict. En effet, l'Avocat a donné mandat de facturation à V pour Verdict qui émet en son nom et pour le compte de l'Avocat une facture dont l'intégralité des sommes est reversée à l'Avocat déduction faite d'éventuels frais bancaires.

L'Avocat peut également choisir de se faire rémunérer par chèques à l'ordre de ce dernier qui sont à envoyer à l'adresse postale du cabinet de l'Avocat. Les paiements par virements bancaires sur le compte bancaire de l'Avocat peuvent aussi être acceptés, au choix de l'Avocat.

L'Utilisateur est ici informé qu'en vertu du principe de libre fixation des honoraires, l'Avocat peut prévoir un honoraire de résultat en cas de succès de l'Action, qui viendra compléter le prix forfaitaire initial de l'Action.

Le montant de cet honoraire de résultat est précisé dans la convention d'honoraires communiquée à l'Utilisateur dans le cadre de l'inscription à l'Action.

6.3 Prestations de V pour Verdict fournies aux Participants

Les conditions financières d'utilisation des Services de V pour Verdict fournis aux Participants sont précisés dans le contrat de prestation de service communiqué à l'Utilisateur dans le cadre de l'inscription à l'Action.

L'Utilisateur est ici informé qu'une rémunération conditionnelle pour les Services de V pour Verdict peut lui être facturée à la clôture de l'Action en cas de succès, s'il souscrit un contrat de prestation de service avec V pour Verdict.

Cette rémunération est indépendante de celle de l'Avocat, et ne pourra s'imputer sur les sommes versées au titre de la convention d'honoraires.

6.4 Commande et Facturation

Les systèmes d'enregistrement automatique sont considérés comme valant preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. V pour Verdict confirmera à l'Utilisateur l'acceptation de sa Commande par l'envoi d'un message de confirmation à l'adresse courriel que ce dernier aura communiquée. Chaque facture est mise en ligne directement sur l'espace personnel du Participant. V pour Verdict, mandataire de la facturation de l'Avocat, ce dernier lui ayant donné un tel mandat et une telle autorisation, se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute Commande d'un Utilisateur notamment en cas d'insolvabilité ou dans l'hypothèse d'un défaut de paiement de la Commande concernée ou d'un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Il est précisé que V pour Verdict ne perçoit, conformément à l'article 6.6.4.2 du Règlement Intérieur National de la Profession d'Avocat, aucune commission sur les paiements effectués par l'Utilisateur au profit de l'Avocat. Les mentions indiquées par l'Utilisateur, lors de la saisie des informations inhérentes à sa Commande engagent celui-ci. V pour Verdict ne saurait être tenue responsable des erreurs commises par l'Utilisateur dans le libellé des coordonnées du destinataire de la Commande (adresse de facturation notamment) et des retards de livraison ou de l'impossibilité de livrer les Services commandés que ces erreurs pourraient engendrer.

6.5 Rétractation

En acceptant les présentes CGU, l'Utilisateur reconnaît que le service auquel il souscrit correspond à un bien nettement personnalisé. En conséquence et conformément à l'article L 121-21-8-3° du Code de la consommation, il ne peut pas exercer son droit de rétractation lors de la Commande. Le Participant renonce expressément à l'exercice du droit de rétractation.

Article 7 – Responsabilité

7.1 Responsabilité et obligations de V pour Verdict

V pour Verdict facilite les transactions réalisées sur V pour Verdict entre les Avocats et les Participants, mais reste un tiers à cette relation, V pour Verdict n'étant pas partie aux contrats entre les Participants et les Avocats. V pour Verdict ne saurait en aucun cas intervenir en tant que médiateur ou que tiers garant de cette relation. **La responsabilité qui pèse sur le Participant et l'Avocat au titre de leurs différentes obligations dans cette relation ne saurait être imputée à V pour Verdict.**

En cas de litige entre le Participant et l'Avocat, s'agissant de la prestation ou des honoraires, V pour Verdict rappelle au Participant qu'il peut saisir le Bâtonnier du barreau de l'Avocat.

V pour Verdict est également un tiers aux correspondances et relations entre les Participants et les Avocats, auxquelles il n'a pas accès, et exclut de ce fait toute responsabilité à cet égard.

7.2 Limitation de responsabilité de V pour Verdict

V pour Verdict s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer au mieux la fourniture des Services aux Utilisateurs.

Toutefois, V pour Verdict décline toute responsabilité en cas de :

- interruptions, pannes, modifications et dysfonctionnement des Services quel que soit le support de communication utilisé et ce quelles qu'en soient l'origine et la provenance ;
- perte de données ou d'informations stockées par V pour Verdict. Il incombe aux Utilisateurs de prendre toutes précautions nécessaires pour conserver les contenus qu'ils publient via les Services ;
- impossibilité momentanée d'accès au site Internet en raison de problèmes techniques et ce quelles qu'en soient l'origine et la provenance ;
- dommages directs ou indirects causés à l'Utilisateur, quelle qu'en soit la nature, résultant de contenus publiés dans l'espace « Ma communauté » et/ou de l'accès, de la gestion, de l'Utilisation, de l'exploitation, du dysfonctionnement et/ou de l'interruption des Services ;
- utilisation anormale ou d'une exploitation illicite des Services par tout Utilisateur ;

- attaque ou piratage informatique, privation, suppression ou interdiction, temporaire ou définitive, et pour quelque cause que ce soit, de l'accès au réseau internet.

La responsabilité de V pour Verdict ne pourra être engagée que pour les dommages directs subis par l'Utilisateur, résultant d'un manquement à ses obligations contractuelles telles que définies aux présentes. L'Utilisateur renonce donc à demander réparation à V pour Verdict à quelque titre que ce soit, de dommages indirects tels que le manque à gagner, la perte de chance, le préjudice commercial ou financier, l'augmentation de frais généraux ou les pertes trouvant leur origine ou étant la conséquence de l'exécution des présentes.

Tout Utilisateur est alors seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler. L'Utilisateur renonce également à exercer tout recours contre V pour Verdict dans le cas de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de l'utilisation et/ou de l'exploitation illicite des Services, en cas de perte par un Utilisateur de son mot de passe ou en cas d'usurpation de son identité.

Article 8 - Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle (tels que notamment droits d'auteur, droits voisins, droits des marques, droits des producteurs de bases de données) portant tant sur la structure que sur les contenus de la Plateforme et notamment les images, sons, vidéos, photographies, logos, marques, éléments graphiques, textuels, visuels, outils, logiciels, documents, données, etc. (ci-après désignés dans leur ensemble « Éléments ») sont réservés. Ces Éléments sont la propriété de V pour Verdict.

Ces Éléments sont mis à disposition des Utilisateurs, à titre gracieux, pour la seule utilisation des Services et dans le cadre d'une utilisation normale de ses fonctionnalités. Les Utilisateurs s'engagent à ne modifier en aucune manière les Éléments.

Toute utilisation non expressément autorisée des Éléments de la Plateforme entraîne une violation des droits d'auteur et constitue une contrefaçon. Elle peut aussi entraîner une violation des droits à l'image, droits des personnes ou de tous autres droits et réglementations en vigueur. Elle peut donc engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur.

Il est interdit à tout Utilisateur de copier, modifier, créer une œuvre dérivée, inverser la conception ou l'assemblage ou de toute autre manière tenter de trouver le code source, vendre, attribuer, sous licencier ou transférer de quelque manière que ce soit tout droit afférent aux Éléments.

Tout Utilisateur des Services s'engage notamment à ne pas :

- utiliser ou interroger les Services pour le compte ou au profit d'autrui ;
- extraire, à des fins commerciales ou non, tout ou partie des informations ou des contenus présents sur la Plateforme ;
- reproduire sur tout autre support, à des fins commerciales ou non, tout ou partie des informations ou des contenus présents sur la Plateforme permettant de reconstituer tout ou partie des fichiers d'origine ;
- utiliser un robot, notamment d'exploration (*spider*), une application de recherche ou récupération de sites Internet ou tout autre moyen permettant de récupérer ou d'indexer tout ou partie du contenu de la Plateforme, excepté en cas d'autorisation expresse et préalable de V pour Verdict ;
- copier les informations sur des supports de toute nature permettant de reconstituer tout ou partie des fichiers d'origine.

Toute reproduction, représentation, publication, transmission, utilisation, modification ou extraction de tout ou partie des Éléments et ce de quelque manière que ce soit, faite sans l'autorisation préalable et écrite de V pour Verdict est illicite. Ces actes illicites engagent la responsabilité de ses auteurs et sont susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires à leur encontre et notamment pour contrefaçon.

Les marques et logos de V pour Verdict, ainsi que les marques et logos des Partenaires de V pour Verdict sont des marques déposées. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques et/ou logos sans l'autorisation préalable et écrite de V pour Verdict est interdite.

Article 9 - Collecte, traitement et stockage des données à caractère personnel

9.1 Pourquoi nous collectons des données personnelles ?

L'Utilisateur est informé que, conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, V pour Verdict, en tant que responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions sur la Plateforme et l'utilisation des Services décrits à l'article 4.

9.2 Quelles données collectons-nous ?

Conformément au principe de minimisation des données, toutes les données collectées sont strictement nécessaires à la gestion des inscriptions ou à l'utilisation des Services. Il faut distinguer les données personnelles systématiquement collectées, et les données personnelles qui peuvent être collectées dans le cadre d'Actions collectives spécifiques.

Les données systématiquement et obligatoirement collectées :

- pour les particuliers : civilité, nom, prénom, commune de résidence, code postal, date de naissance, profession, numéro de téléphone, adresse de courriel, pièce d'identité ;
- pour les associations : raison sociale, numéro de SIRET, adresse du siège social / de correspondance, nom du représentant légal, numéro de téléphone, appartenance à une fédération (le cas échéant nom de cette fédération), agrément ou non, statuts ;
- pour les Avocats : civilité, nom, prénom, numéro de SIRET, Barreau, domaine de spécialité, numéro de téléphone.

Les données sensibles qui peuvent être collectées en fonction des Actions :

- dans le cadre d'Actions en matière de discrimination : origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, la vie sexuelle.
- dans le cadre d'Actions en matière de santé ou d'environnement : des informations sur la santé.

9.3 Qui accède ou reçoit vos données ?

L'accès aux données personnelles des Utilisateurs et Participants est strictement limité à :

- l'Avocat (qui ne peut notamment pas les divulguer ou les diffuser, étant tenu par le secret professionnel) en charge de l'Action, et éventuellement ses collaborateurs (également avocats, et tenus strictement par le secret professionnel). Ces derniers n'utilisent les données que dans le cadre de la procédure, et ne sont susceptibles de les communiquer que dans ce cadre (notamment aux juridictions ou aux experts).
- l'équipe de V pour Verdict (son directeur, sa fondatrice, son développeur web et ses stagiaires). Nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

9.4 Combien de temps sont conservées vos données ?

- toutes vos données sont supprimées dans le délai de 3 mois suivant votre désinscription ;
- les données relatives à l'Action sont automatiquement supprimées dans le délai de 3 mois suivant la non-validation d'une Action ;
- les données relatives à l'Action sont automatiquement supprimées dans le délai d'1 an suivant la clôture de l'Action.

9.5 Quels sont vos Droits ?

(opposition, accès, rectification, effacement ; nouveaux droits RGPD : limitation, portabilité)

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), l'Utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Vous pouvez à ce titre, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant direction@vpourverdict.com.

9.6 Qu'est ce qui nous autorise légalement à réaliser ce traitement ?

Votre consentement, lors de l'inscription, puis votre consentement et votre bonne foi dans l'exécution du mandat de représentation donné à votre avocat (en signant la convention d'honoraires, vous avez chargé votre avocat de vous représenter au mieux de ses capacités, et pour ce faire, il faut lui communiquer les informations et les documents nécessaires pour défendre votre cause devant les juridictions).

9.7 Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Si vous considérez que vos droits tels qu'exposés au 9.5 sont méconnus, vous pouvez déposer une plainte auprès de la CNIL à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Article 10 - Force majeure

Ni V pour Verdict ni l'Utilisateur ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes CGU découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 11 - Litiges et droit applicable

Si une partie des CGU devait s'avérer illégale, invalide ou inapplicable, pour quelque raison que ce soit, les dispositions en question seraient réputées non écrites, sans remettre en cause la validité des autres dispositions qui continueront de s'appliquer entre les Utilisateurs et V pour Verdict.

Les Parties s'engagent à mettre tout en œuvre pour résoudre amiablement tous différends relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du Contrat ou de l'une quelconque de ses clauses.

En application de l'article L111-1 du code de la consommation, tout litige qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales et dont la solution n'aura pu être trouvée préalablement à l'amiable entre les Parties devra être soumis à Medicycys : www.medicys.fr.

De plus, l'Utilisateur est informé qu'il existe une plateforme de règlement des litiges en ligne à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>

Sauf mention expresse contraire, toutes les relations contractuelles entre le Prestataire et le Client sont soumises au droit français.

